**Intégration de la dimension de genre dans les mesures prises pour limiter l'impact social de la crise sanitaire (Task force groupes vulnérables)**

**Travailleurs/euses à temps partiel et familles monoparentales (18/11/2020)**

L’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes souhaite attirer l’attention de la Task force sur la dimension de genre de la crise sanitaire et notamment sur la situation de deux catégories de personnes actuellement particulièrement en difficulté : les travailleurs/euses à temps partiel et les familles monoparentales, deux groupes qui se recouvrent partiellement et au sein desquels les femmes sont nettement surreprésentées (+/- 80% de chacun des deux groupes).

Le *Monitoring des conséquences du COVID-19 sur l’emploi et la protection sociale en Belgique*récemment transmis à la 'Task force groupes vulnérables' met en effet en évidence les difficultés rencontrées par les **travailleurs/euses à temps partiel** en chômage temporaire et plus particulièrement les travailleurs/euses à temps partiel à la tête de **familles monoparentales.**

Selon le monitoring, si le chômage temporaire compense globalement la perte de revenu des travailleurs à temps plein, la situation est différente pour les personnes qui travaillent à temps partiel.Le chômage temporaire dont ces personnes bénéficient compense aussi une part importante de leur perte de revenus, mais son ratio de remplacement recule plus rapidement et est généralement plus faible que pour un temps plein (cf. pp 33 à 36).

Le monitoring poursuit, en soulignant que "ce constat est évidemment particulièrement problématique pour les familles monoparentales qui ne bénéficient par définition que d’un seul revenu" (groupe parmi lequel on compte 30% de travailleurs/euses à temps partiel) et dont les conditions de vie sont généralement plus difficiles que celles des autres types de ménages. La Mutuelle Solidaris indiquait d’ailleurs récemment que la proportion de femmes qui renoncent aux soins pour cause de revenus faibles et de monoparentalité est en nette augmentation.

Dans ce contexte, pour éviter l'augmentation de la pauvreté et/ou ladépendance financière vis-à-vis du conjoint ou du cohabitant, l'Institut demande à nouveau que **des mesures concrètes pour garantir au mieux les revenus des** **travailleurs/euses à temps partiels** **et des familles monoparentales** soient prises.

*Propositions de mesures de soutien aux travailleurs/euses à temps partiels et aux bas salaires dans le cadre de la crise sanitaire :*

* Augmentation du ratio de remplacement de l'allocation de chômage temporaire coronavirus pour les travailleurs/euses à temps partiels et les plus bas salaires.
* Majoration du montant journalier octroyé par l’ONEM (5,63 euros) pour les travailleurs/euses à temps partiels et les plus bas salaires.
* Diminution supplémentaire du précompte professionnel pour les travailleurs/euses à temps partiels et les plus bas salaires.

*Propositions de mesures de soutien aux familles monoparentales dans le cadre de la crise sanitaire :*

* Allocations de solidarité spécifique pour les familles monoparentales en situation de pauvreté.
* Augmentation des bonus sociaux dont les familles monoparentales bénéficient dans le cadre des allocations familiales (compétence régionale).
* Augmentation des moyens du SECAL pour faire face à la baisse prévisible du versement des pensions alimentaires (récupération des arriérés et avances).